

Image not found or type unknown



# Remboursement Salaire

Par **Ousmyna**, le **18/03/2019** à **16:04**

Bonjours, ma mère vient de décédé. Elle percevait de son patron un montant mensuel après 10ans pour non licenciement pour maladie. Montant arrêté entre patron et son syndicat.doit il continuer les virements aux enfants de la défunt jusqu'à la fin. Merci